



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08-01/2026

Séance du lundi 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 13 janvier 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 17
- pouvoirs : 5 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, Emmanuel HOMMETTE, François-Xavier RITZ

ABSENTS EXCUSES : Gabin BARAN, Anne-Marie BERTRAND, Doris DEPLAIX, Gilles LOSTUZZO, Stéphane GODEUX

ABSENTS : Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL, Christophe MAGDINIER, Caroline PERRAUD

POUVOIRS :

Gabin BARAN a donné pouvoir à Claude RICHARD
Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Doris DEPLAIX a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Stéphane GODEUX a donné pouvoir à Emmanuel HOMMETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Guénaële GLABAY

Objet :

Emplois saisonniers 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que :

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail lié à l'activité estivale sur la commune, il y lieu de créer 8 emplois saisonniers, à temps complet, sur le grade suivant **d'adjoint technique** exerçant les fonctions suivantes :

Au sein du service « Voirie – espaces verts » :

- 2 postes sur une période de six mois du 1er avril 2026 au 31 octobre 2026 pour l'entretien des espaces verts, le fleurissement, divers travaux d'entretien des voies publiques.
- 1 poste sur une période de quatre mois du 2 mai 2026 au 30 septembre 2026 pour l'entretien des espaces verts, le fleurissement, divers travaux d'entretien des voies publiques.

Au sein du service « Plage municipale » :

- 3 postes d'une durée respective d'un mois sur la période du 27 juin 2026 au 30 août 2026 pour l'entretien et le nettoyage de la plage, des sanitaires de la plage et du parking de la plage.

Au sein du service de « Police Municipale » :

- 2 postes pourvus soit par des agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) ou soit par des assistants temporaires de police municipale (A.T.P.M.), pour une durée de 4 mois sur la période du 2 mai au 30 septembre 2026.

La rémunération sera équivalente à l'indice minimum de rémunération de la Fonction Publique Territoriale (correspondant à l'IM 366 – IB 367).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer 8 emplois saisonniers à temps complet sur le grade d'adjoint technique intervenant dans les conditions décrites ci-dessus et selon les échelles de rémunération ci-dessus mentionnées ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 – Chapitre 012.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ

La secrétaire de séance

Guénaëlle GLABAY